

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

SECTION

INSTALLATEUR ELECTRICIEN TERTIAIRE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DU TROISIEME DEGRE

CODE : 21 50 32 S20 D1

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 22 octobre 2024,
sur avis conforme du Conseil général**

INSTALLATEUR ELECTRICIEN¹ TERTIAIRE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DU TROISIEME DEGRE

1. FINALITES DE LA SECTION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette section doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette section vise à permettre à l'étudiant, à travers toutes les activités d'enseignement, de développer des compétences techniques et pratiques lui permettant d'assurer les fonctions de l'installateur électricien, il :

- ◆ met en place les conduits, canalisations électriques et les boîtiers d'une installation électrique encastrée et/ou apparente ;
- ◆ met en place les chemins et échelles de câbles, conduits, canalisations électriques et boîtiers d'une installation électrique industrielle ;
- ◆ place et raccorde les composants et équipements électriques, les tableaux industriels et les mises à la terre ;
- ◆ met en place les chemins et échelles de câbles, conduits, canalisations électriques et boîtiers d'une installation électrique tertiaire ;
- ◆ place et raccorde les composants et équipements électriques, les tableaux tertiaires et les mises à la terre ;
- ◆ met les installations électriques sous tension.

L'« INSTALLATEUR ELECTRICIEN » exécute en toute autonomie toutes les tâches qui lui sont attribuées et ce, dans le respect des consignes du supérieur hiérarchique (chef d'équipe, responsable d'entreprise, ...).

Le profil de formation de l'« INSTALLATEUR ELECTRICIEN TERTIAIRE », élaboré dans le cadre des travaux du SFMQ et approuvé par le Gouvernement de la Fédération Wallonie – Bruxelles, le 16/01/2014 a servi de référence pour fixer le contenu des divers dossiers pédagogiques de cette section.

¹ Le masculin est utilisé à titre épïcène

2. UNITES D'ENSEIGNEMENT CONSTITUTIVES DE LA SECTION

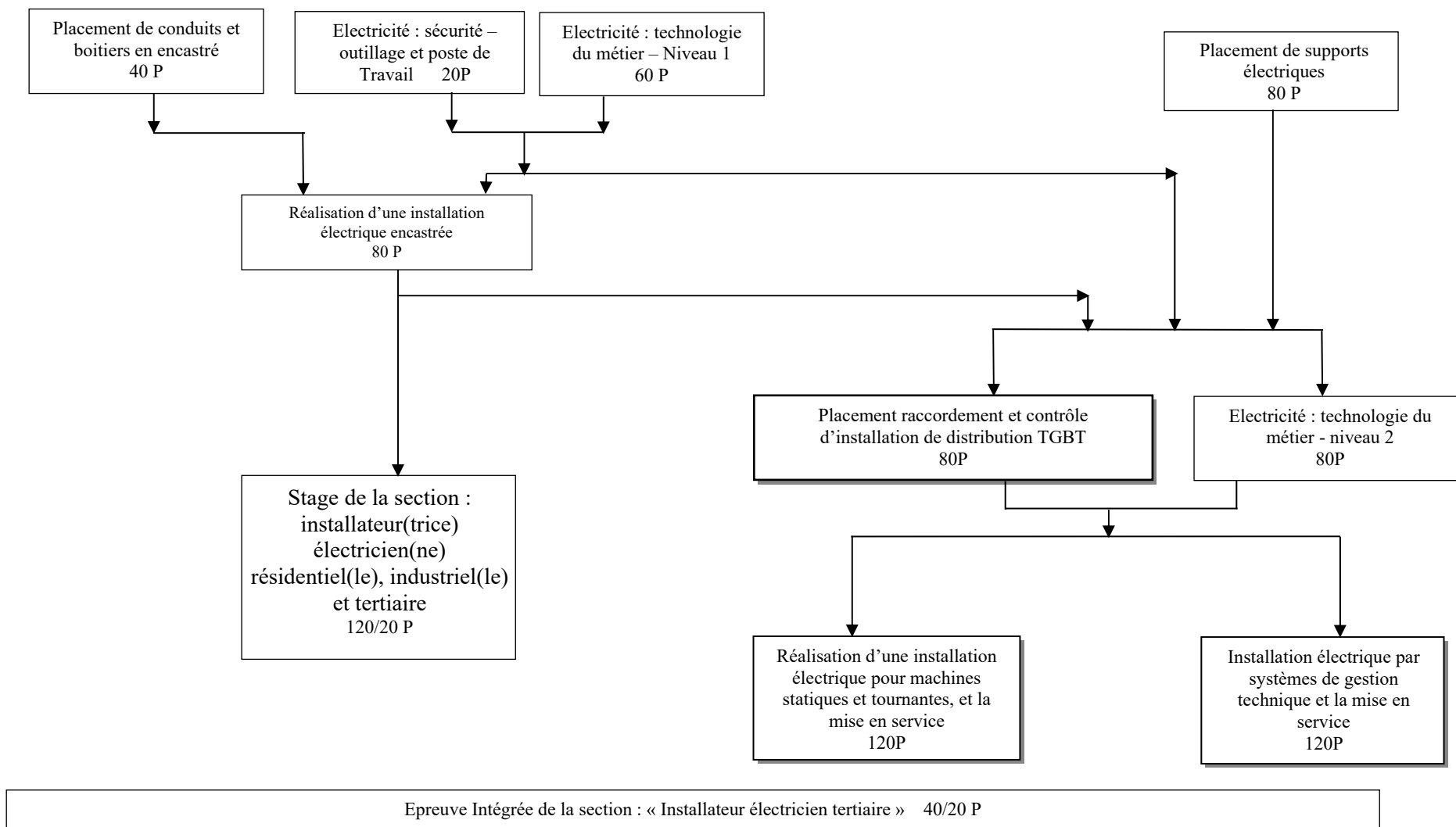
Intitulés	Classement des unités	Codification des unités	Unités déterminantes	Nombre de périodes	Domaines de formation	Correspondances UAA
Electricité : technologie du métier – niveau 1	ESIT	2150 28 U11 D3		60	205	UAA 1 UAA 2
Electricité : sécurité – outillage et poste de travail	ESIT	2150 21 U11 D2		20	205	UAA 1 UAA 2
Placement de conduits et boîtiers en encastré	ESIT	2150 29 U11 D2		40	205	UAA 1
Placement de supports électriques	ESIT	2150 30 U11 D1		80	205	UAA 2
Réalisation d'une installation électrique encastrée	ESST	2150 31 U21 D3		80	205	UAA 3
Placement raccordement et contrôle d'installation de distribution TGBT	ESST	2150 34 U21 D1	X	80	205	UAA 4
Electricité : technologie du métier – niveau 2	ESST	2150 35 U21 D1		80	205	
Réalisation d'une installation électrique pour machines statiques et tournantes et mise en service	ESST	2150 36 U21 D1	X	120	205	UAA 5
Installation électrique par systèmes de gestion technique et mise en service	ESST	2150 37 U21 D1	X	120	205	UAA 6 UAA 7
Stage de la section : installateur(trice) électricien(ne) résidentiel(le), industriel(le) et tertiaire	ESST	2150 38 U21 D1		120/20	205	
Epreuve intégrée de la section : Installateur électricien tertiaire »	ESSQ	21 50 32 U22 D1		40/20	205	

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
A) nombre de périodes suivies par l'étudiant	840
B) nombre de périodes professeur	720
Total des points ECVET	105

Correspondance UAA	Intitulés des UAA	Nbre d'ECVETS
UAA 1	Placer les chemins et échelles de câbles, conduits, canalisations électriques et boîtiers d'une installation électrique apparente et réaliser les liaisons équipotentielles principales et faire rapport du travail réalisé	20
UAA 2	Placer les conduits et boîtiers en encastré	15
UAA 3	Placer et raccorder les équipements électriques d'une installation encastrée	15
UAA 4	Placer, raccorder et contrôler le bon fonctionnement d'une installation électrique de distribution TGBT pré câblé monophasée et triphasée comprenant au minimum un éclairage et faire rapport du travail réalisé	15
UAA 5	Réaliser une installation électrique pour machines statiques et tournantes, contrôler son bon fonctionnement et faire rapport du travail réalisé	20
UAA 6	Réaliser une installation électrique par systèmes de gestion technique (module logique), comprenant un réseau structuré, contrôler son bon fonctionnement et faire rapport du travail réalisé	10
UAA 7	Mettre en service une installation électrique et faire rapport du travail réalisé (Tertiaire)	10
	Total des points ECVET pour la section	105

3. MODALITES DE CAPITALISATION DE LA SECTION : INSTALLATEUR ELECTRICIEN TERTIAIRE

3.1. Modalités de capitalisation des unités d'enseignement de la section : installateur électricien tertiaire



3.2. Modalités de délivrance des attestations d'unités d'acquis d'apprentissage (SFMQ) de la section : installateur électricien tertiaire

UAA 2 : Placer les conduits et boîtiers en encastré

Placement de conduits et boîtiers en encastré
40 P

Electricité : technologie du métier – niveau 1
60 P

Electricité : sécurité – outillage et poste de travail
20P

UAA 1 : Placer les chemins et échelles de câbles, conduits, canalisations électriques et boîtiers d'une installation électrique apparente et réaliser les liaisons équipotentielles principales et faire rapport du travail réalisé

Placement de supports électriques
80 P

Electricité : technologie du métier – niveau 1
60P

Electricité : sécurité – outillage et poste de travail
20 P

UAA 3 : Placer et raccorder les équipements électriques d'une installation encastrée

Réalisation d'une installation électrique encastrée
80 P

UAA 4 : Placer, raccorder et contrôler le bon fonctionnement d'une installation électrique de distribution TGBT pré câblé monophasée et triphasée comprenant au minimum un éclairage et faire rapport du travail réalisé

Placement raccordement et contrôle d'installation de distribution TGBT
80P

Electricité : technologie du métier - niveau 2
80P

UAA 5 : Réaliser une installation électrique pour machines statiques et tournantes, contrôler son bon fonctionnement et faire rapport du travail réalisé

Réalisation d'une installation électrique pour machines statiques et tournantes et mise en service
120P

UAA 6 : Réaliser une installation électrique par systèmes de gestion technique (module logique), comprenant un réseau structuré, contrôler son bon fonctionnement et faire rapport du travail réalisé

UAA 7 : Mettre en service une installation électrique et faire rapport du travail réalisé (tertiaire)

Installation électrique par systèmes de gestion technique et mise en service
120P

4. TITRE DELIVRE A L'ISSUE DE LA SECTION

Certificat de qualification d'« INSTALLATEUR ELECTRICIEN TERTIAIRE », spécifique à l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

epos

**Enseignement
de Promotion Sociale**

CONSEIL GENERAL DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

Profil professionnel

INSTALLATEUR ELECTRICIEN TERTIAIRE

Enseignement secondaire du troisième degré

Approuvé par le Conseil général de l'Enseignement de Promotion sociale le 28 avril 2016

INSTALLATEUR ELECTRICIEN² TERTIAIRE

I. POSITIONNEMENT AU NIVEAU DU CADRE FRANCOPHONE DES CERTIFICATIONS (CFC)

Ce profil professionnel sera positionné au niveau **3** du Cadre francophone des certifications.

II. CHAMP D'ACTIVITES

L'installateur électricien tertiaire monte et place les canalisations tertiaires et boîtiers dans les espaces classiques, les vides de construction (sol et plafond) ou dans les locaux techniques. Il place et raccorde les composants électriques et les différents tableaux tertiaires. Il s'assure du fonctionnement correct de ses propres réalisations (installation industrielle nouvelle ou existante).

Il exerce le métier sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique.

Il sera attentif aux règles du PEB (performance énergétique du bâtiment) le concernant.

Il exerce le métier dans chaque domaine d'activité sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique.

III. ACTIVITES CLES

dans le respect des règles d'hygiène, de bien-être au travail, de sécurité, d'ergonomie et d'environnement (code, RGPT (règlement général pour la protection du travail)),

dans le respect de la législation concernant le métier dans sa globalité (accès à la profession, agrégation, directives européennes, fédérales, nationales, communautaires, régionales, directives SPF santé, ...),

dans le respect du RGIE (Règlement général des installations électriques), du PEB (Performance énergétique des bâtiments) et des règlements intérieurs de l'entreprise,

L'installateur électricien, dans trois domaines d'activités doit :

- ◆ mettre en place les conduits, canalisations électriques et les boîtiers d'une installation électrique encastrée et/ou apparente ;
- ◆ mettre en place les chemins et échelles de câbles, conduits, canalisations électriques et boîtiers d'une installation électrique industrielle ;
- ◆ placer et raccorder les composants et équipements électriques, les tableaux industriels et les mises à la terre ;
- ◆ mettre en place les chemins et échelles de câbles, conduits, canalisations électriques et boîtiers d'une installation électrique tertiaire ;

² Le masculin est utilisé à titre épique

- ◆ placer et raccorder les composants et équipements électriques, les tableaux tertiaires et les mises à la terre ;
- ◆ mettre les installations électriques sous tension.

IV. LIEUX D'EXERCICE DU METIER

L'installateur électricien travaille en intérieur et en extérieur, pour des bâtiments résidentiels, tertiaires, industriels qu'ils soient nouveaux ou existants (rénovation).

Dans des entreprises, sur le matériel et des équipements industriels.

V. SITOGRAPHIE

www.sfmq.cfwb.be :

Source SFMQ – Productions SFMQ/CCPQ - > Métiers de l'électricité – Installateur électricien résidentiel (SFMQ) – Profil métier.pdf-

Fiche métier ROME V3 : I4935 <http://www.2.pole-emploi.fr>

Fiche métier Consortium de validation des compétences : <http://www.cdvc.be/>

Profil de qualification CCPQ : www.enseignement.be

Profil sectoriel FORMELEC : www.formelec.be

Fiche métier IMT-B : [http:// www.imtb.actiris.be](http://www.imtb.actiris.be)

Commission paritaire (SCP 149.01) : www.belgium.be/fr/emploi/conventions

Supplément au certificat Europass^(*)



Belgique



1. Intitulé du certificat³

CERTIFICAT DE QUALIFICATION D'INSTALLATEUR ELECTRICIEN TERTIAIRE

2. Traduction de l'intitulé du certificat⁴

Tertiair electricien (NL)
Tertiäre Elektroinstallateur/-in (DE)
Tertiary sector electrician (EN)

3. Eléments de compétences acquis

Le certificat de qualification atteste de la maîtrise des acquis d'apprentissage listés ci-dessous /

- ◆ UAA1 : Placer les chemins et échelles de câbles, conduits, canalisations électriques et boîtiers d'une installation électrique apparente et réaliser les liaisons équipotentielles principales / faire rapport du travail réalisé
- ◆ UAA2 : Placer les conduits et boîtiers en encastré
- ◆ UAA3 : Placer et raccorder les équipements électriques d'une installation encastrée
- ◆ UAA4 : Placer, raccorder et contrôler le bon fonctionnement d'une installation électrique de distribution TGBT pré câblé monophasée et triphasée comprenant au minimum un éclairage / faire rapport du travail réalisé
- ◆ UAA5 : Réaliser une installation électrique pour machines statiques et tournantes, contrôler son bon fonctionnement et faire rapport du travail réalisé.
- ◆ UAA6 : Réaliser une installation électrique par systèmes de gestion technique (module logique), comprenant un réseau structuré, contrôler son bon fonctionnement et faire rapport du travail réalisé
- ◆ UAA7 : Mettre en service une installation électrique / faire rapport du travail réalisé

4. Secteurs d'activité et/ou types d'emplois accessibles par le détenteur du certificat

Le métier d'installateur électricien tertiaire/installatrice électricienne tertiaire est référencé dans la fiche métier F1602 - Electricité bâtiment du Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois (www.pole-emploi.fr).

La nomenclature et la codification du ROME sont utilisées par les différents services publics de l'emploi en Belgique.

L'installateur électricien tertiaire/installatrice électricienne tertiaire monte et place les canalisations tertiaires et boîtiers dans les espaces classiques, les vides de construction (sol et plafond) ou dans les locaux techniques. Il place et raccorde les composants électriques et les différents tableaux tertiaires. Il s'assure du fonctionnement correct de ses propres réalisations (installation tertiaire nouvelle ou existante).

(*) Note explicative

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat/titre/diplôme. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme à la Résolution 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 concernant la transparence des qualifications, à la Résolution 96/C 224/04 du Conseil du 15 juillet 1996 sur la transparence des certificats de formation professionnelle, ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs.

³ dans la langue d'origine

⁴ Le cas échéant. Cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

5. Base officielle du certificat

<p>Nom et statut de l'organisme certificateur (nom) (adresse) B- CP – COMMUNE Tél. Site WEB :</p> <p>Etablissement organisé/reconnu et subventionné par la Communauté française de Belgique</p>	<p>Nom et statut de l'autorité de tutelle responsable de l'organisme certificateur Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française de Belgique) Boulevard Léopold II, 44 B – 1080 BRUXELLES Belgique http://www.federation-wallonie-bruxelles.be/ http://www.enseignement.be/</p>
<p>Niveau dans le cadre des certifications de la communauté française de Belgique : niveau 3</p>	<p>Système de notation / conditions d'octroi Le certificat de qualification est délivré aux étudiants qui maîtrisent les acquis d'apprentissage fixés par les unités d'acquis d'apprentissage du dossier pédagogique de la section « Installateur électricien tertiaire » de l'Enseignement de promotion sociale.</p> <p>Les critères et indicateurs d'évaluation sont définis dans le dossier pédagogique de la section « Installateur électricien tertiaire » de l'Enseignement de promotion sociale.</p> <p>Le dossier pédagogique répond aux profils de formation, d'évaluation et d'équipements du Service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ) - www.sfmq.cfwb.be (Installateur électricien tertiaire)</p>
<p>Accès au niveau suivant d'éducation/de formation Néant</p>	<p>Accords internationaux Néant</p>

Bases légales du certificat

- Décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale (articles 30 et 30 ter).
- Accord de coopération du 29 octobre 2015 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant le Service francophone des Métiers et des Qualifications (en abrégé SFMQ).
- Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 2 septembre 2015 portant règlement général des études de l'enseignement secondaire de promotion sociale.
- Circulaire 5644 : Sanction des études dans l'enseignement secondaire de promotion sociale et dans l'enseignement supérieur de promotion sociale.

6. Modes d'accès à la certification officiellement reconnus

Description de l'enseignement suivi	Part du volume total de l'enseignement	Durée (heures/semaines/mois/années)
École : enseignement secondaire de promotion sociale	0 à 81 %	680 périodes (1 période = 50 minutes)
Apprentissage en contexte professionnel	10 à 19 %	160 périodes
Apprentissage non formel validé	0 à 90 %	
Durée totale de l'enseignement		Durée variable : enseignement modulaire (article 14 du Décret du 16 avril 1991)
<p>Niveau d'entrée requis</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etre titulaire du Certificat d'études de base ou réussite d'un test vérifiant les compétences de base (celles du CEB) en français et en mathématiques ; • Les conditions d'admission dans l'enseignement de promotion sociale sont précisées dans les articles 33, 34 et 35 du Décret du 16 avril 1991 		
<p>Information complémentaire http://europass.cedefop.europa.eu</p>		
<p>Tout renseignement sur le système d'enseignement de promotion sociale : http://www.enseignement.be/index.php?page=27151</p>		

INSTALLATEUR ÉLECTRICIEN INDUSTRIEL / INSTALLATRICE ÉLECTRICIENNE INDUSTRIELLE

Les métiers décrits par le *S.F.M.Q.* sont accessibles aux hommes et aux femmes, selon les directives légales en la matière. Afin de faciliter la lecture, les métiers sont désignés par le genre grammatical masculin dans la suite du document.

Remarque : L'ensemble de l'équipement, outillage et matériel repris ci-dessous est mis à disposition des apprenants au sein de l'établissement d'enseignement ou de formation de l'OEF et/ou dans tout autre lieu d'apprentissage (extra-muros) équipé en conséquence.

EQUIPEMENT DE BASE

1. Infrastructure :

- Local sous toit respectant le code du bien-être au travail
- Alimentation électrique sécurisée
- Supports de travail adaptés

2. Matériel collectif :

2.1 Outillage

- Outillage électroportatif et leurs accessoires : foreuses, visseuses, burineuses, disqueuses, décapeurs thermiques, allonges,
- Aspirateur industriel,
- Appareils de mesure électrique,
- Appareils de prise de niveaux,
- Clés plates, à douilles, à six pans,
- Pincés à colson,
- Scies à métaux,
- Matériel de traçage,
- Matériel réglementaire pour travail en hauteur,
- Matériel de gestion de déchets et de nettoyage,
- Matériel de ragréage,
- Pince à sertir les souliers de câbles,
- Pince à riveter,
- Cisaille à main,
- Echafaudage mobile.
- Poste à souder semi-automatique
- Poste à souder à électrodes enrobées (inverter)

2.2 Equipement de protection individuelle

- Vêtements de travail
- Chaussures de sécurité S3
- Casque de sécurité/casquette de sécurité
- Lunettes/écran facial de protection
- Gants de protection et gants isolés
- Masque anti-poussière
- Protections antibruit
- Harnais de sécurité

2.3 Coffre à outils contenant

- Tournevis isolés
 - cruciforme Pozidriv n°1, 2, 3
 - cruciforme Phillips n°1, 2, 3
 - à lame plate 3, 5 mm
- Pincés isolées
 - coupe câble
 - multiprise
 - universelle
 - à bec plat (coudé ou non)
 - coupante
 - à dénuder
 - à sertir les embouts (1,5 à 10 mm²)
 - à sertir les cosses (1,5 à 6 mm²)
- Autres outillages
 - Dénude câble, couteau d'électricien
 - Double mètre pliant bois/synthétique
 - Testeur de tension, de continuité
 - Niveau à bulle
 - Crayon
 - Marteau
 - Massette
 - Burin

2.4 Matériel d'installation

- Matériel électrique : échelles/chemins de câble, conduits, canalisations électriques, boitiers apparents, boites de dérivations, tableau de distribution, coffrets auxiliaires, moteurs monophasés et triphasés, variateurs, transformateurs, systèmes de gestion technique.
- Composants électriques : appareils de protection (disjoncteur, DDR (différentiels), contrôleurs) socles de prise, interrupteurs, appareils d'éclairage, organes de commande, de puissance et de signalisation
- Consommables élémentaires : matériel de fixation, de connexion, de sertissage, de scellement, de ragréage.

INFORMATIONS UTILES (à titre indicatif)

1. Adresses :

2. Sites généralistes :

3. Ressources pédagogiques : - Formelec : Liste minimaliste de l'équipement que doit avoir une entreprise pour prendre un apprenant en formation.

4. Sites :

INSTALLATEUR ÉLECTRICIEN TERTIAIRE / INSTALLATRICE ÉLECTRICIENNE TERTIAIRE

Les métiers décrits par le *S.F.M.Q.* sont accessibles aux hommes et aux femmes, selon les directives légales en la matière. Afin de faciliter la lecture, les métiers sont désignés par le genre grammatical masculin dans la suite du document.

Remarque : L'ensemble de l'équipement, outillage et matériel repris ci-dessous est mis à disposition des apprenants au sein de l'établissement d'enseignement ou de formation de l'OEF et/ou dans tout autre lieu d'apprentissage (extra-muros) équipé en conséquence.

EQUIPEMENT DE BASE

1. Infrastructure :

- Local sous toit respectant le code du bien-être au travail
- Alimentation électrique sécurisée
- Supports de travail adaptés

2. Matériel collectif :

2.1 Outillage

- Outillage électroportatif et leurs accessoires : foreuses, visseuses, burineuses, disquieuses, rainureuse, décapeurs thermiques, allonges
- Appareils de mesure électrique
- Appareils de prise de niveaux
- Clés plates, à douilles, à six pans
- Pincés à colson
- Scies à métaux
- Matériel de traçage
- Matériel réglementaire pour travail en hauteur
- Matériel de gestion de déchets et de nettoyage
- Matériel de ragréage
- Pince à sertir les souliers de câbles
- Pince à sertir les connecteurs
- Pince à riveter
- Cisaille à main
- Echafaudage mobile
- Poste à souder semi-automatique
- Poste à souder à électrodes enrobées (inverter)

2.3 Equipement de protection individuelle

- Vêtements de travail
- Chaussures de sécurité S3
- Casque de sécurité/casquette de sécurité
- Lunettes/écran facial de protection
- Gants de protection et gants isolés
- Masque anti-poussière

- Protections antibruit
- Harnais de sécurité

2.3 Coffre à outils contenant

- Tournevis isolés
 - cruciforme Pozidriv n°1, 2, 3
 - cruciforme Phillips n°1, 2, 3
 - à lame plate 3, 5 mm
- Pincés isolées
 - coupe câble
 - multiprise
 - universelle
 - à bec plat (coudé ou non)
 - coupante
 - à dénuder
 - à sertir les embouts (1,5 à 10 mm²)
 - à sertir les cosses (1,5 à 6 mm²)
- Autres outillages
 - Dénude câble, couteau d'électricien
 - Double mètre pliant bois/synthétique
 - Testeur de tension, de continuité
 - Testeur de communication data
 - Niveau à bulle
 - Crayon
 - Marteau
 - Massette
 - Burin

2.4 Matériel d'installation

- Matériel électrique : échelles/chemins de câble, conduits, canalisations électriques, boîtiers apparents, boîtes de dérivation, tableau de distribution, coffrets auxiliaires, moteurs monophasés et triphasés, variateurs, transformateurs, systèmes de gestion technique
- Composants électriques : appareils de protection (disjoncteur, DDR (différentiels), contrôleurs) socles de prise, interrupteurs, appareils d'éclairage organes de commande, de puissance et de signalisation
- Consommables élémentaires : matériel de fixation, de connexion, de sertissage, de scellement, de ragréage

INFORMATIONS UTILES (à titre indicatif)

1. Adresses :
2. Sites généralistes :
3. Ressources pédagogiques : - Formelec : Liste minimaliste de l'équipement que doit avoir une entreprise pour prendre un apprenant en formation.
4. Sites :

INSTALLATEUR ÉLECTRICIEN INDUSTRIEL / INSTALLATRICE ÉLECTRICIENNE INDUSTRIELLE

Les métiers décrits par le *S.F.M.Q.* sont accessibles aux hommes et aux femmes, selon les directives légales en la matière. Afin de faciliter la lecture, les métiers sont désignés par le genre grammatical masculin dans la suite du document.

Remarque : L'ensemble de l'équipement, outillage et matériel repris ci-dessous est mis à disposition des apprenants au sein de l'établissement d'enseignement ou de formation de l'OEF et/ou dans tout autre lieu d'apprentissage (extra-muros) équipé en conséquence.

EQUIPEMENT DE BASE

1. Infrastructure :

- Local sous toit respectant le code du bien-être au travail
- Alimentation électrique sécurisée
- Supports de travail adaptés

2. Matériel collectif :

2.1 Outillage

- Outillage électroportatif et leurs accessoires : foreuses, visseuses, burineuses, disquieuses, décapeurs thermiques, allonges,
- Aspirateur industriel,
- Appareils de mesure électrique,
- Appareils de prise de niveaux,
- Clés plates, à douilles, à six pans,
- Pincés à colson,
- Scies à métaux,
- Matériel de traçage,
- Matériel réglementaire pour travail en hauteur,
- Matériel de gestion de déchets et de nettoyage,
- Matériel de ragréage,
- Pince à sertir les souliers de câbles,
- Pince à riveter,
- Cisaille à main,
- Echafaudage mobile.
- Poste à souder semi-automatique
- Poste à souder à électrodes enrobées (inverter)

2.4 Equipement de protection individuelle

- Vêtements de travail
- Chaussures de sécurité S3
- Casque de sécurité/casquette de sécurité
- Lunettes/écran facial de protection
- Gants de protection et gants isolés
- Masque anti-poussière
- Protections antibruit
- Harnais de sécurité

2.3 Coffre à outils contenant

- Tournevis isolés
 - cruciforme Pozidriv n°1, 2, 3
 - cruciforme Phillips n°1, 2, 3
 - à lame plate 3, 5 mm
- Pincés isolées
 - coupe câble
 - multiprise
 - universelle
 - à bec plat (coudé ou non)
 - coupante
 - à dénuder
 - à sertir les embouts (1,5 à 10 mm²)
 - à sertir les cosses (1,5 à 6 mm²)
- Autres outillages
 - Dénude câble, couteau d'électricien
 - Double mètre pliant bois/synthétique
 - Testeur de tension, de continuité
 - Niveau à bulle
 - Crayon
 - Marteau
 - Massette
 - Burin

2.4 Matériel d'installation

- Matériel électrique : échelles/chemins de câble, conduits, canalisations électriques, boîtiers apparents, boîtes de dérivations, tableau de distribution, coffrets auxiliaires, moteurs monophasés et triphasés, variateurs, transformateurs, systèmes de gestion technique.
- Composants électriques : appareils de protection (disjoncteur, DDR (différentiels), contrôleurs) socles de prise, interrupteurs, appareils d'éclairage, organes de commande, de puissance et de signalisation
- Consommables élémentaires : matériel de fixation, de connexion, de sertissage, de scellement, de ragréage.

INFORMATIONS UTILES (à titre indicatif)

1. Adresses :

2. Sites généralistes :

3. Ressources pédagogiques : - Formelec : Liste minimaliste de l'équipement que doit avoir une entreprise pour prendre un apprenant en formation.

4. Sites :

Relevé des UAA des « Installateurs électriciens »

Document validé par la commission concernée en date du 23/09/2013

Installateur électricien résidentiel	Installateur électricien tertiaire	Installateur électricien industriel
UAA 1 R : Réaliser une installation électrique de base en pose apparente et en vérifier le bon fonctionnement	UAA 1 T : Placer les chemins et échelles de câbles, conduits, canalisations électriques et boîtiers d'une installation électrique apparente et réaliser les liaisons équipotentielles principales et faire rapport du travail réalisé	UAA 1 I : Placer les chemins et échelles de câbles, conduits, canalisations électriques et boîtiers d'une installation électrique apparente et réaliser les liaisons équipotentielles principales et faire rapport du travail réalisé
UAA 2 R : Placer les conduits et boîtiers en encastré	UAA 2 T : Placer les conduits et boîtiers en encastré	
UAA 3 R : Placer et raccorder les équipements électriques d'une installation encastrée	UAA 3 T : Placer et raccorder les équipements électriques d'une installation encastrée	
UAA 4 R : Placer et raccorder un tableau de distribution, les mises à la terre et les liaisons équipotentielles	UAA 4 T : Placer, raccorder et contrôler le bon fonctionnement d'une installation électrique de distribution TGBT pré câblé monophasée et triphasée comprenant au minimum un éclairage et faire rapport du travail réalisé	UAA 2 I : Placer, raccorder et contrôler le bon fonctionnement d'une installation électrique de distribution TGBT pré câblé monophasée et triphasée comprenant au minimum un éclairage et faire rapport du travail réalisé
	UAA 5 T : Réaliser une installation électrique pour machines statiques et tournantes, contrôler son bon fonctionnement et faire rapport du travail réalisé	UAA 3 I : Réaliser une installation électrique pour machines statiques et tournantes, contrôler son bon fonctionnement et faire rapport du travail réalisé
	UAA 6 T : Réaliser une installation électrique par systèmes de gestion technique (module logique), comprenant un réseau structuré, contrôler son bon fonctionnement et faire rapport du travail réalisé	UAA 4 I : Réaliser une installation électrique par systèmes de gestion technique comprenant les variateurs de vitesse, contrôler son bon fonctionnement et faire rapport du travail réalisé.
UAA 5 R : Mettre en service une installation électrique et faire rapport du travail réalisé	UAA 7 T : Mettre en service une installation électrique et faire rapport du travail réalisé	UAA 5 I : Mettre en service une installation électrique et faire rapport du travail réalisé